

Le 49.3 comme solution pour museler l'opposition

Alors que depuis bientôt trois mois, des mobilisations inédites aussi bien en ampleur qu'en durée se poursuivent partout en France, **alors que plus de deux tiers de la population refuse le projet de réforme des retraites, le gouvernement a fait le choix ce samedi d'utiliser l'article 49-3 de la Constitution.** Ce coup de force n'est pas acceptable et démontre, une fois de plus, le peu de cas dont ce gouvernement et ceux qui l'ont précédé font de la démocratie.

La **réforme** telle qu'elle est présentée aujourd'hui est **profondément injuste**, et ses conséquences désastreuses ont été maintes fois dénoncées: **recul conséquent de l'âge de départ, baisse des pensions, précarisation des plus précaires, non considération de la pénibilité...** Cette réforme offre comme horizon une vie de précarité pour les étudiant-e, les lycéen-ne-s et les travailleur-euse-s. Le projet de réforme des retraites s'ajoute à la longue liste des réformes destructrices du service public (RUA, assurance chômage, LPPR...) et qui, si elles ne sont pas combattues par un mouvement social fort, marquent la disparition progressive de nos acquis sociaux.

Par ses offensives, **le gouvernement ne nous laisse pas d'autres choix que d'intensifier le mouvement de contestation actuel.** La Fédération Syndicale Etudiante et Solidaires Etudiant-e-s appellent à participer massivement aux prochaines dates de mobilisation locale et nationale en commençant **dès le 5 mars**, journée de mobilisation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche.



Solidaires
étudiant-e-s
syndicats de luttes